

part plusieurs des membres présents. M. Germonière a appuyé la proposition de l'honorable préopinant, et, après avoir rappelé les différentes phases des négociations entamées avec l'Angleterre et les déclarations si formelles de M. le président de la république, il a conclu à la nécessité d'entreprendre une nouvelle campagne pour réluter les assertions de la chambre de commerce de Manchester dont la fausseté peut être facilement démontrée.

Après un échange d'observations, et sur la proposition de M. Lamer, la chambre a décidé qu'une commission composée de MM. Vaddington, Lamer, Rondeaux et H. Petit, rédigerait un projet de lettre à adresser à la chambre de commerce de Manchester pour combattre les arguments à l'aide desquels elle a cherché à établir l'exagération des équivalents votés par l'Assemblée nationale. (Nouveliste de Rouen.)

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

A l'occasion de la nouvelle année, l'administration municipale recevra mardi 31 courant, à 5 heures du soir, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. Roubaix, le 30 décembre 1872.

Nous trouvons dans le *Paris-Journal* un excellent document qui regarde notre département. Il s'agit d'une lettre écrite à ce journal par l'honorable M. P. Fernel, arrondissement d'Avènes. Nous sommes heureux de la reproduire et de montrer ainsi que nos braves campagnes ne sont point aussi naïves que les radicaux veulent bien le prétendre.

Voici cette lettre :

Féron, le 27 décembre 1872.
Monsieur le directeur de *Paris-Journal*,
J'ai lu dans votre numéro du 25 courant, que M. le maire de Cyssoing avait refusé de légaliser des signatures demandant la dissolution de l'Assemblée nationale.

Cet exemple ne doit pas surprendre; sans vouloir faire une réclame en faveur de notre modeste commune, je ne crois pas que, même avec toute la bonne volonté possible, on puisse légaliser des signatures faites souvent par des femmes, des enfants, etc., etc.

Les personnes honorables qui ont signé, en nombre très-restreint, du reste, ont été surprises dans leur bonne foi; il y a même des gens qui ne savent ni lire ni écrire et dont on a cependant produit les signatures.

On s'y prend de toutes manières, et surtout comme on peut; mais c'est un pauvre métier d'aller à domicile mendier une manifestation qu'on voudrait faire croire nationale.

Voilà du moins ce qui s'est passé dans la commune de Féron, dont j'ai l'honneur d'être maire.

Agréer, etc.

P. FERNEL,
maire de Féron, arrondissement d'Avènes (Nord).

Samedi dernier, la brigade de douanes de Toufflers a attaqué une bande de fraudeurs qui voulaient pénétrer en France avec une forte charge de tabac belge.

Un des fraudeurs, nommé Decollignies, et habitant Lannoy, est tombé entre les mains des douaniers avec un sac de tabac pesant 352 livres.

Hier matin, on a retiré du canal, (près de l'écluse du Sartel,) le cadavre du nommé Jean-Baptiste Lefebvre, tisserand, âgé de 55 ans, demeurant au Tricarien (Leers-France.)

Cet homme était disparu de son domicile depuis le 8 décembre, et tout porte à croire que sa mort n'est que le résultat d'un accident.

L'épidémie des suicides continue à sévir dans nos environs.

Hier matin, un ouvrier maçon, François Dumont, habitant la commune de Wasquehal, a été trouvé pendu dans son domicile. Cet infortuné laisse une femme et quatre enfants.

On ne connaît pas la cause du suicide.

Les aspirants à l'École de Médecine et de Pharmacie de Lille, sont prévenus que des examens de grammaire auront lieu dans une des salles de l'École, rue des Fleurs, le jeudi 9 janvier 1873, à huit heures et demie du matin.

Les demandes d'inscription à l'examen sont reçues au secrétariat de l'École, sur la production de l'acte de naissance des candidats, constatant qu'ils ont dix-sept ans accomplis, et d'un certificat du directeur de l'établissement où ils ont fait leurs études.

L'affaire du jardin de la Citadelle verra aux assises de février.

Les défenseurs choisis par les accusés sont : pour Butin, M^e Dalbartanson; pour Merchez, Mulhier et Cuvelier, M^e Hattu; pour Victor Lelou, M^e D'Hooghe; pour Dominoy, M^e Bourdon; pour Bassel, M^e Merlin; pour Conart, M^e de Folleville; pour Delevoy, M^e Grimbert.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE LILLE. — Séance solennelle du 29 décembre 1872.

Hier après-midi, à deux heures, la société des sciences a tenu une séance solennelle annuelle.

M. Séguier, président d'honneur, a pris place au bureau avec M. Fleury, recteur de l'académie, M. Catel-Béghin, maire de Lille, les généraux commandant la 3^e division militaire et le département, M. Corenwinder, président et M. Kuhlmann, vice-président de la société, ainsi que tous les membres du bureau.

La séance étant ouverte, M. Corenwinder a pris la parole et, dans un discours très-substantiel, a traité l'importante question du « travail ».

Ensuite M. Gosselet, secrétaire général, a lu le compte rendu des travaux accomplis dans l'année.

Nous y remarquons un chaleureux appel aux jeunes gens. « La société, dit l'orateur, ne veut pas qu'une seule œuvre de mérite, sortie de la plume d'un de nos compatriotes, puisse rester dans l'oubli faute d'un éditeur. Par nos concours, nous cherchons à stimuler le travail, et, lorsque le but est atteint, nous lui offrons sa plus belle récompense, la publicité ».

Après ces dernières paroles, fort applaudies par l'auditoire, M. le docteur Paris a rendu compte du concours pour le prix Wicar. M. Ch. Billel, médecin aide-major au 1^{er} chasseurs d'Afrique à Blidah, obtient le prix de 1,000 fr. M. Paul Renard, étudiant en médecine à Paris, une médaille d'or et 500 francs.

M. Menche de Loisme, ingénieur, rend compte du concours scientifique. Les lauréats sont :

MM. Ludovic Breton, directeur des mines de Bourges, une médaille d'or; Henri Debray, conducteur des ponts-et-chaussées, 500 francs, pour indemnité de ses patientes recherches géologiques sur les tourbières du Nord de la France; Chanaux-Dubisson, médecin à l'hôpital militaire et à la prison de Villers-Bocage, une médaille d'argent pour ses expériences sur l'action toxique des gaz sulfureux et arsénieux.

Enfin, M. Chon lit un excellent rapport sur le concours historique artistique et littéraire de l'année, dont voici les lauréats : M. Joseph Chabries, sculpteur, une médaille de vermeil, pour un modèle en plâtre, au quart d'exécution, de la statue de Jean de la Combe, dit Ganthois, bienfaiteur des pauvres de Lille; M. Henri Galleau, auteur de deux poésies intitulées : *A la Suisse* et *Tourments d'un jeune poète*, médaille d'argent; MM. Dottin de Laval, pour la

ans chez M. J.-J. Fiévet, emballleur expéditeur à Roubaix; Cyprien Brunin, emballleur depuis 38 ans dans la même maison.

On a beaucoup remarqué pendant cette séance un quatuor de M. Ferdinand Lavaine, membre de la société, exécuté comme intermède.

L'excellente musique des sapeurs-pompiers qui prêtait aussi son concours à la fête, a joué, à la grande satisfaction du public, la *Retraite aux Flambeaux*, une fantaisie sur *Robert-le-Diable*, par M. Bénard, et enfin *Montrachel*.

La solennité n'a rien laissé à désirer. On a pu regretter seulement l'exiguïté de la salle, en présence de l'affluence qui s'était portée à cette fête du travail et de l'intelligence.

Dans sa séance du 28 décembre, le 2^e Conseil de guerre, sous la présidence de M. Noirot, lieutenant-colonel au 5^e de ligne, a prononcé sur les affaires suivantes :

Cretet, soldat au 14^e de ligne, a outragé son supérieur par paroles, gestes et menaces. Il a été condamné à 5 ans de prison, le Conseil ayant écarté la question de service.

Louvet, soldat au 84^e de ligne, accusé de vol envers un militaire et de désertion à l'intérieur, subira 3 ans de prison; la question de vol a été écartée à la minorité de faveur.

Plaisant, Jastien, Leroy, Desreumeaux et Desnon, gardes mobilisés du département du Nord, prévenus de désertion à l'intérieur en temps de guerre, ont été acquittés à la minorité de faveur.

M. le commandant Malin, commissaire du gouvernement.

Défenseurs, M^e Salomé et Jombart, avocats.

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 9 octobre.

Présidence de M. Desgnaucourt, maire.

Compte administratif des Hospices pour 1871.

M. Daudet, rapporteur de la commission des finances, a la parole :

Messieurs,

La commission des finances a examiné le compte administratif des hospices pour l'exercice 1871 et son budget supplémentaire de 1872.

Le compte administratif porte en recettes..... 241.311 20 en dépenses..... 182.694 91

Excédant de recettes... 58.616 29

Si ce résultat était effectif, nous serions heureux, après avoir constaté l'exactitude et la régularité des comptes, de vous demander votre approbation; mais ne vous hâtez pas de vous réjouir, Messieurs, ce brillant résultat n'est qu'un mirage, il y a dans tous les budgets deux colonnes à sensation : celle des restes à recouvrer et celle des restes à payer, et dans le présent compte, le total des restes à recouvrer est de 1.777 22 le total des restes à payer est de 135.073 19

Ces restes proviennent de dépenses effectuées irrégulièrement, car il est à peine besoin de dire dans cette enceinte qu'aucune dépense ne doit être faite, si un crédit pour cet objet n'a été préalablement voté par le Conseil municipal; c'est la règle administrative la plus élémentaire, mais aussi la plus nécessaire et sans laquelle il n'y a pas de gestion municipale possible.

En conséquence, la commission des finances vous propose de prendre la délibération suivante :

Attendu que la commission des hospices fait figurer dans son compte administratif pour l'exercice 1871, à l'article des restes à payer, une somme de 135.073 fr. 19 c. provenant des dépenses faites sans crédit voté

Budget supplémentaire des Hospices.

Messieurs,

Après les discussions qui se sont produites dans le Conseil au sujet des budgets de l'hospice, la commission des finances croit devoir entrer dans quelques développements sur cette question.

Vous avez voté, l'an dernier, et nous vous proposons de voter les crédits inscrits au budget de 1873, qui doivent être affectés à l'assistance publique de notre ville.

Ces crédits sont pour les hospices de

100.000 »
pour secours à domicile aux
veilleurs 24.000 »
pour le Bureau de Bienfaisance 80.000 »

Total 204.000 fr.

Cette somme représente environ le huitième des recettes ordinaires de la ville; l'administration des hospices ne trouve pas les subsides qui lui sont affectés suffisants, elle en demande de plus considérables, elle nous menace de renvoyer un certain nombre de vieillards si nous n'admettons pas ses exigences. Nous répondons à l'administration des hospices :

Chez nous tous il ne peut y avoir qu'un désir, celui de secourir dans la plus large mesure les misères publiques. Les ressources destinées à cet objet proviennent de deux sources qui sont : 1^o Les revenus des biens de l'hospice dont vous avez la gestion : 2^o La caisse municipale qui est le produit des impôts supportés par la population tout entière.

L'administration des hospices doit employer tous les revenus de ses biens à l'entretien des établissements de bienfaisance; cette commission doit administrer en bon père de famille, c'est-à-dire de manière à obtenir le plus de revenus tout en améliorant le fond. Ce n'est que dans le cas extrême où, les revenus des biens d'hospice ainsi administrés ne suffiraient pas à l'entretien des établissements hospitaliers, que l'administration des hospices peut avoir recours aux fonds municipaux, mais cette ressource ne doit être employée qu'accessoirement en cas d'insuffisance des ressources principales qui sont les revenus des biens d'hospice; telle est la doctrine professée par la commission des finances sur cette matière; elle a la confiance que le conseil l'adoptera.

La commission des hospices a-t-elle fait tout ce qu'il y avait à faire pour faire produire à ses biens la plus grande somme de revenus ? nous ne le pensons pas, et nous pouvons le prouver.

Nous commençons par simplifier la question, en déclarant que nous laissons de côté les propriétés qui ont été données aux hospices avec la condition qu'elles ne pourront être aliénées, on ne pourra donc produire contre nous cet argument connu qui consiste à dire que nous ne voulons pas respecter la volonté des donateurs. Mais à côté de ces propriétés frappées d'inaliénabilité, les hospices possèdent des propriétés considérables dont ils peuvent disposer à leur gré et au mieux de leurs intérêts, c'est de ces propriétés que nous parlerons.

On vous a déjà entretenus d'une ferme louée tout récemment 3,000 fr., estimée 180,000 d'après M. Deleporte, administrateur des hospices et d'après M. Louis Watine, également administrateur des hospices; estimée 200,000 fr. par M. Dellebecq Desfontaines. Si nous adoptons l'estimation de notre collègue M. Dellebecq, dont aucun de nous, je crois, ne niera la compétence en cette matière, la somme de 200,000 fr. placée en rentes sur l'Etat produirait à cinq pour cent 10,000 frs. La ferme est louée 3,000, différence en plus 7,000 pour compenser la plus value qu'aurait pu acquérir la ferme dont il s'agit. Capitali-

commission des finances. Cette réunion a eu lieu à la mairie; les arguments qui font le fond du présent rapport ont été développés dans le cours de cette séance, mais sans succès. M. Grimonprez, un des administrateurs, nous a dit que, devant se retirer prochainement de la commission administrative des hospices, il désirait ne s'associer à aucune mesure nouvelle. M. Louis Watine nous a déclaré qu'il ne consentirait jamais à diminuer le bien des pauvres, et sur ce point, nous n'avons pas à discuter, nous étions tous d'accord; nous croyons avoir établi que telle n'est pas notre intention.

Dans le cours de ce rapport, la commission des finances a dit au Conseil sa pensée toute entière, elle veut ménager les fonds municipaux qui ont des emplois si divers et si urgents, et pour cela nous demandons à la commission des hospices une chose juste et raisonnable, nous lui demandons d'administrer ces biens de façon à augmenter le plus possible son revenu, tout en augmentant son fonds, et nous lui en avons indiqué quelques moyens.

Nous voulons ménager les fonds municipaux parce que nous sommes pénétrés de la nécessité de rendre disponible une partie des ressources de la ville pour les consacrer d'abord à l'instruction et à l'éducation publique, pour accroître le bien-être moral de la population et ensuite à l'exécution de travaux nombreux qui continueraient à accroître sa prospérité matérielle.

Dans ces derniers temps on a beaucoup fait en France pour l'assistance publique, mais on s'est beaucoup plus préoccupé de soulager la misère que de la faire diminuer; la misère est un effet, je ne dirai pas pour la faire disparaître, mais pour l'atténuer c'est à la cause qu'il faut attaquer. La principale est à notre avis l'ignorance. Dans la mesure de notre pouvoir nous devons travailler à faire diminuer le nombre des hôtes de l'assistance publique, nous pouvons y parvenir par l'instruction et par l'éducation surtout, car c'est ce qui a été le plus négligé jusqu'ici. Il faut développer dans le cœur de la jeunesse les sentiments de dignité, je dirai même de fierté salutaire, qui font que l'homme tient à l'honneur de vivre et de faire vivre ses enfants du fruit de son travail. En peuplant les écoles, nous préparerons le repeuplement des établissements hospitaliers.

Voilà, Messieurs, les idées et les sentiments qui ont guidé la commission des finances dans la discussion de cette question importante des budgets des hospices; si le conseil partage ces idées et ces sentiments, il nous soutiendra et peut-être parviendrons-nous à décider la commission qui régit les établissements hospitaliers à entrer dans nos vues, le résultat serait considérable, puisqu'il permettrait au Conseil d'affecter aux travaux et aux améliorations que réclame notre ville une somme qu'on peut évaluer à 100,000 francs par an environ sans diminuer en rien les secours que la population malheureuse et intéressante reçoit de nos établissements charitables.

Le vote du Conseil indiquera à la commission des finances quelle doit être son attitude à l'avenir dans cette question.

(Suivent les signatures.)

(A suivre.)

SOUSCRIPTION

pour l'érection d'un monument en l'honneur du Vénérable Jean-Baptiste de La Salle, fondateur des frères des Ecoles chrétiennes.

Cercle de St-Joseph, rue de la Paix. 1^{re} Liste. Florimond Lecoutre, 1 fr.; Amand Labroy,